

A	A2 – Conserver les milieux ouverts	Priorité		
	A2.3 Limiter l'enfrichement des prairies mésophiles	1	2	3

Cadre	
<p>Secteur(s) concerné(s) Ensemble du site</p> <p>Statut foncier Conservatoire du littoral (Cdl) Conseil général d'Ille-et-Vilaine Privé</p>	<p>Espèce(s) concerné(s) 1303 – Petit Rhinolophe 1304 – Grand Rhinolophe 1308 – Barbastelle d'Europe 1321 – Murin à oreilles échancrées 1323 – Murin de Bechstein 1324 – Grand Murin</p>
<p>Constat(s) et problématique La généralisation des friches sur le site Natura 2000 n'est pas souhaitable. L'enfrichement se traduit par le développement d'espèces rudérales et pré-forestières (ronces, prunelliers, ajonc d'Europe...) qui correspond à une banalisation des espaces moins propices au développement d'insectes, proies des chauves souris.</p>	

Actions
<p>Cette mesure vise donc à défricher les prairies mésophiles de la zone susceptibles de constituer des terrains de chasse pour les chauves souris. Il s'agira donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A2.3.a: Réaliser et actualiser une cartographie des prairies mésophiles enfrichées. Ce travail, réalisé à partir de la cartographie des habitats fournie en 2008 par le Conservatoire National Botanique de Brest et des résultats de l'action D2.2 (améliorer la connaissance et mettre en place un suivi des populations de chauves souris), devra identifier les parcelles pour lesquelles une intervention pourrait être bénéfique pour les espèces de chauves souris observées sur le site. - A2.3.b: Rouvrir les secteurs embroussaillés par broyage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de coupe et les entretenir de préférence par pâturage, en fonction des résultats de l'action A2.3.a. Les fauches tardives, en dehors des périodes de nidification, devront être privilégiées. De même, les interventions devront préférentiellement partir du centre de la parcelle vers l'extérieur afin de permettre la fuite des espèces s'y abritant. Enfin, des bandes non fauchées pourront être maintenues. - A2.3.c: Mettre en place un suivi et une veille permettant d'évaluer les effets de la gestion mise en place mais aussi d'identifier d'éventuelles nouvelles parcelles en cours d'enfrichement.

Modalités de mise en œuvre				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
A2.3.a: Réaliser et actualiser une cartographie des prairies enfrichées	Opérateur N2000	Opérateur N2000, CBNB, DDTM, propriétaires privés, agriculteurs et éleveurs locaux, Bretagne Vivante	Inclus dans l'animation Natura 2000	
A2.3.b: Rouvrir et entretenir les secteurs embroussaillés	Propriétaires, ayant droits		Intervention mécanique 1 300€/hectare Intervention manuelle 2 000€/hectare	Contrat N2000 (A32301P, A32304R, A32305R) sur des surfaces non-agricoles Financement sur la base d'un barème ou sur la base des coûts réels
A2.3.c: Mettre en place un suivi et une veille	Opérateur N2000		Inclus dans l'animation Natura 2000	

Périodicité : Annuelle ou biannuelle (en rotation sur les différentes parcelles du site)

Mesures liées :

B2.2 – Maintenir ou restaurer les corridors de déplacement et les territoires de chasse
D2.2 - Améliorer la connaissance et mettre en place un suivi des populations de chauves souris

Indicateurs de suivi et d'évaluation**Indicateurs de réalisation**

Identification et cartographie des prairies enrichies potentiellement utilisées comme territoires de chasse par les chiroptères
Surfaces engagées en contrat Natura 2000
Superficie des secteurs débroussaillés

Indicateurs de résultat

Fréquentation des prairies restaurées par des chiroptères d'intérêt communautaire (territoires de chasse)

Exemple(s) de métrique(s) pour renseigner l'indicateur de résultats

Rapport du nombre d'observations, de captures ou de repérages par ultrasons avant et après la mise en œuvre des actions